

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Conformément aux clauses contractuelles citées dans le contrat N° 04/2025 du 12/03/2025, portant maintenance et réparation de climatisation central marque HALIER au niveau du bâtiment de la direction dans la zone d'extension du CGN et Ecole Supérieure De La Gendarmerie nationale Zeralda.

Compte tenu du non-dépôt de la caution de bonne exécution, La société SPA SODINCO sise à 04 Route de Baba Ali EL-sahaouela wilaya d'Alger est mise en demeure pour la première fois, afin de respecter ses engagements contractuels cités dans le contrat, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, des mesures coercitives ils lui seront appliqués, conformément à la réglementation en vigueur